

direction de la création
des territoires
et des publics

service de la création

12 rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16

tél. 01 44 34 34 57
fax 01 44 34 38 64

Madame Perle ROLLIN-RALAINARIVO
3 boulevard Europa BP 11243
74160 ARCHAMPS

Paris, le 1er mars 2018

Affaire suivie par : Lou Jomaron
Tél. : 01 44 34 36 82
Mèl : lou.jomaron@cnc.fr

Madame,

Vous avez sollicité auprès du Centre national du cinéma et de l'image animée, dans le cadre du fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle une aide à l'écriture pour le projet intitulé : **Paris, capitale mondiale de l'aviation**

Votre demande a été soumise au comité de lecture qui a émis un avis défavorable. Au vu de cet avis et après instruction, le Centre national du cinéma et de l'image animée a décidé de ne pas vous accorder le bénéfice de cette aide.

Le Centre national du cinéma et de l'image animée reste bien entendu disposé à examiner tout autre projet que vous souhaiteriez lui soumettre.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, je vous informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



La Chef du service de la Création
Valentine ROULET